

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2759

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Usine Lyon-sud - Enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxydes - Lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché à la société SITA FD SAS**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2759**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Usine Lyon-sud - Enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxydes - Lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché à la société SITA FD SAS**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2193 du 18 avril 2011, le Conseil a autorisé la signature d'un marché avec la société SITA FD ayant pour objet l'enlèvement, le transport et le traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxydes, production issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon sud - lot n° 1.

La société SITA FD, par assemblée générale extraordinaire du 1er août 2011, a changé de forme juridique, elle devient ainsi une société par actions simplifiée (SAS).

Il convient donc de passer un avenant de transfert pour le marché précité.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société SITA FD SAS à poursuivre le marché n° 11526211 : enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues hydroxydes, production issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon sud - lot n° 1, notifié le 17 mai 2011, pour une durée ferme de un an, reconductible expressément 3 fois une année.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant de transfert, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Cet avenant ne change en rien les clauses du marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 11526211 attribué à la société SITA FD concernant l'enlèvement, le transport et le traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxydes, production issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon sud - lot n° 1 au profit de SITA FD SAS.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.